



Négociier son départ pour un délégué syndical

Par **Moussdor**, le **20/03/2016** à **14:52**

Bonjour, je travail dans une société de plus de 100000salarié au niveau mondiale et je suis délégué syndicale ,sachant que je les gênent dans chaque instance , ma direction m'a convoqué pour me proposer une negotiation de départ sachant que j ai 20ans d ancienneté , j aurai aimé savoir de quelle somme je pourrai prétendre en net bien sûre ?

Par **janus2fr**, le **20/03/2016** à **15:00**

Bonjour,
Etonnant qu'en tant que délégué syndical ce soit sur ce forum que vous veniez prendre de tels renseignements. Votre syndicat ne vous aide pas ?

Par **P.M.**, le **20/03/2016** à **16:20**

Bonjour,
La somme que vous pourriez négocier au-delà des dispositions légales dépend de ce que l'employeur est prêt à accepter et nous serions bien en peine de pouvoir le savoir en ne connaissant même pas votre salaire...
Il faudrait éventuellement prévoir que l'employeur prendra en charge toute les cotisations sociales...
C'est l'Inspecteur du travail qui devra donner son autorisation à la rupture conventionnelle...
Le rôle du Délégué Syndical lorsqu'il accepte son mandat est aussi de résister aux pressions de l'employeur qui considère souvent qu'il est gêné dans son action par sa présence dans l'entreprise mais qui devra de toute façon passer par lui pour la conclusion des Accords d'entreprise qui sont et seront de plus en plus importants dans les dispositions du Code du Travail et dans sa réforme...